

Initiales du président

Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École du Dôme

Initiales de la
directrice

No. de la
résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PORTAGES DE
L'OUTAOUAIS
ÉCOLE DU DÔME

Procès-verbal de la 2^{ième} séance du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2022-2023 tenue le 2 novembre 2022 à 18 h 30, en virtuel.

SONT PRÉSENTES

Mesdames	
Bartlett, Viviane	Parent
Boucher, Sophie	Enseignante
Desrosiers, Caroline	Parent
Dumont, Tania	Parent substitut
Lessard, Caroline	Enseignante
McMartin, Danielle	Personnel de soutien
Pelletier, Marie-Elen	Directrice
Plouffe, Claudine	Parent
Prévost, Brigitte	Personnel de soutien
Tremblay, Cindy-Ève	Enseignante
Régimbald, Émilie	Parent (substitut)

PARTICIPENT ÉGALEMENT

Messieurs	
Cauchon, Julien	Directeur adjoint
Daoust, Jean-Sébastien	Président
Warsame Isman, Zakaria	Parent

SONT ABSENTS (Aucune absence)

1. PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM

La direction accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance à 18 h 36.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION 29 SEPTEMBRE 2022

Initiales du président

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École du Dôme**

Initiales de la
directrice

CONSIDÉRANT que les résolutions usuelles n'ont pas été ajoutées, Monsieur Jean-Sébastien Daoust propose de reporter l'adoption du procès-verbal du 29 septembre à la prochaine rencontre du C.É.

4. PÉRIODE D'INTERVENTION DU PUBLIC

Aucune intervention du public.

5. NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ

Aucun représentant de la communauté trouvé.

6. APPROBATION DES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE

Monsieur Jean-Sébastien Daoust propose d'adopter les règles de régie interne tel que modifiées. Appuyé par Claudine.

- **CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 67 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil d'établissement doit établir ses règles de Régie interne ;
- **CONSIDÉRANT** que le projet, tel que déposé, a été conservé suite aux discussions des membres ;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Claudine Plouffe, il est résolu à l'unanimité ;
- **D'ÉTABLIR** les règles de Régie interne du conseil d'établissement 2022-2023.

7. DÉCISION :

7.1 Entériner les décisions prises par courriel.

7.1.1. Journée pédagogique du 4 novembre (frais chargés aux parents)

7.1.2. Activités parascolaires automne 2022 (art. 90)

- **CONSIDÉRANT** que le personnel de l'école a été consulté;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Jean-Sébastien Daoust, il est résolu à l'unanimité ;
- **D'APPROUVER LES DÉCISIONS PRISES PAR COURRIEL.**

CE #22-23-19

CE #22-23-20

Initiales du président

Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École du Dôme

Initiales de la
directrice

CE #22-23-21

7.2 Adoption du plan de lutte contre la violence et l'intimidation

Madame Marie-Elen Pelletier présente le contenu du **Plan d'action pour un climat scolaire positif, bienveillant et sécuritaire** et informe que la mise en place du plan de lutte s'est faite avec le comité bien-être et que nous en sommes maintenant à l'étape de l'application du plan.

CONSIDÉRANT les propositions de Monsieur Jean-Sébastien Daoust et Madame Émilie Régimbald d'ajouter la formation du personnel et des éléments de préventions aux objectifs;

CONSIDÉRANT le commentaire de Madame Caroline Lessard vis-à-vis l'importance de garder un regard critique quant aux perceptions des répondants au moment du sondage;

CONSIDÉRANT la précision de Monsieur Julien Cauchon quant au fait que le plan de lutte de cible que deux (2) objectifs et que les répondants au sondage sont le personnel-école habituel;

CONSIDÉRANT le commentaire de Madame Danielle McMartin vis-à-vis l'importance de l'approche des intervenants et de l'écoute afin d'établir le lien de confiance;

CONSIDÉRANT la suggestion de Madame Viviane Bartlett d'ajouter une table des matières pour le plan afin de faciliter la compréhension de la part des parents;

CONSIDÉRANT le questionnement de Madame Viviane Bartlett au sujet de la méthodologie du sondage qui exclut les élèves TSA et du 1^{er} cycle;

CONSIDÉRANT la suggestion de Madame Viviane Bartlett d'ajouter le transport scolaire comme étant une vulnérabilité au plan;

CONSIDÉRANT la suggestion de Madame Viviane Bartlett d'établir un lien entre le plan et le projet de cour d'école;

CONSIDÉRANT la suggestion de Madame Viviane Bartlett de développer un plan pour l'intervention auprès des élèves auteurs qui soit adapté aux besoins des élèves;

Initiales du président

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École du Dôme**

Initiales de la
directrice

CONSIDÉRANT le commentaire de Madame Viviane Bartlett voulant que le plan soit "digestible" pour les parents et la communauté;

CONSIDÉRANT la demande de précision de Madame Viviane Bartlett quant aux outils et au protocole d'intervention;

CONSIDÉRANT la proposition de Monsieur Jean-Sébastien Daoust d'ajouter un point statutaire sur le **Plan d'action pour un climat scolaire positif, bienveillant et sécuritaire** à l'agenda du Conseil d'établissement;

- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Sophie Boucher, appuyée par Monsieur Zakaria Warsame Isman, il est résolu;
- **D'ADOPTER** la Plan d'action pour un climat scolaire positif, bienveillant et sécuritaire avec toutes les modifications apportées.

CE #22-23-22

7.3. Approbation des activités et sorties à l'extérieur des locaux de l'école (art. 87)

7.3.1. Sorties de classe

Sont soumises pour approbation les sorties proposées par les enseignants

CONSIDÉRANT qu'il s'agit de sortie ludique, non-essentielle à l'atteinte des objectifs du programme;

CONSIDÉRANT que les sorties sont chargées aux parents, à la fois;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Sophie Boucher, appuyée par madame Brigitte Prévost ;

D'APPROUVER les sorties pour l'année scolaire 2022-2023

CE #22-23-23

7.4. Approbation des frais chargés aux parents pour les activités du service de garde et approbation des sorties à l'extérieur des locaux de l'école (art. 87)

Sont soumis pour approbation les sorties et frais chargés aux parents pour les activités prévues au Service de garde, pour l'année.

CONSIDÉRANT la référence au sondage aux parents de l'an dernier qui faisait ressortir le fait que 37,6% des parents répondants étaient

Initiales du président

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École du Dôme**

Initiales de la
directrice

prêts à payer un montant maximal de 30\$ pour les sorties du service de garde.

CONSIDÉRANT la nécessité d'approuver rapidement les activités d'avant Noël, au minimum.

CONSIDÉRANT que Monsieur Jean-Sébastien Daoust propose de voter pour les activités d'avant Noël, uniquement et de reporter le vote pour les autres activités à la prochaine rencontre du Conseil d'établissement.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur Zakaria Warsame Isman, appuyé par madame Danielle McMartin et approuvé à la majorité ;

D'APPROUVER les sorties du 4 et 18 novembre et du 2 décembre.

M-E effectue un rappel quant au rôle du CÉ qui doit approuver ou non la proposition des activités.

CE #22-23-24

7.5. Approbation des campagnes de financement (art. 94)

7.5.1. Vente de muffins pour Centraide par Monsieur Martin Bilodeau, responsable de la campagne Centraide

7.5.2. Vente de saucisses (cour d'école)

7.5.5. Souper spaghetti (cour d'école)

CONSIDÉRANT que le souper spaghetti qui aurait lieu en remplacement au marché de Noël comprendrait quelques artisans dont le Maître Saucissiers, un tirage 50/50, la vente de liqueur et d'alcool;

CONSIDÉRANT que le souper spaghetti nécessiterait une vente de billet, le recrutement d'une équipe de bénévoles, une commandite pour les dépenses associées aux sauces;

CONSIDÉRANT que la date du souper spaghetti reste à confirmer (potentiellement le 10 ou le 17 décembre. Sinon janvier);

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Viviane Bartlett, appuyé par Madame Caroline Desrosiers et approuvé à la majorité ;

Initiales du président

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École du Dôme**

Initiales de la
directrice

D'APPROUVER, en bloc, les campagnes de financement.

CE #22-23-25

7.6. Approbation de l'utilisation des locaux de l'école (art 93)

7.6.1. Local de préscolaire (activité une fds par mois)

Madame Marie-Elen Pelletier fournit des informations supplémentaires quant à la location du local pour une formation de polarité et cheminement personnel reconnue par l'association nationale des naturopathes.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Brigitte Prévost, appuyé par Madame Viviane Bartlett;

D'APPROUVER l'utilisation d'un local du préscolaire une fin de semaine par mois.

8. INFORMATIONS ET/OU DISCUSSION ET/OU CONSULTATIONS:

8.1. Budget (art. 95)

Reporté au prochain C.É.

8.2. Parascolaires – orientations du CÉ

Madame Marie-Elen Pelletier mentionne qu'il faut clarifier les orientations pour le parascolaire suite aux expériences de la dernière année.

Monsieur Jean-Sébastien Daoust demande des précisions au sujet des échanges par courriels, rappelle la nécessité de mieux coordonner et d'établir une procédure qui donnerait l'opportunité à tous les jeunes.

Discussion quant au besoin de données, à la possibilité de faire appel à des bénévoles pour élargir l'offre du parascolaire (tout en tenant compte de la disponibilité des plateaux)

Il est entendu qu'il est nécessaire d'établir les objectifs du C.É (offrir le plus de possibilités aux enfants sans que ça soit un casse-tête pour la direction) ainsi que les rôles et responsabilités.

Il est proposé par Monsieur Julien Cauchon de créer un sous-comité parascolaire ainsi qu'un document partagé pour recueillir les idées.

<p><i>Initiales du président</i></p> <p>-----</p> <p><i>Initiales de la directrice</i></p>	<p>Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École du Dôme</p>
--	---

8.3. Consultation aux parents (art. 89.1) – résultats (discussions)
Reporté au prochain C.É.

8.4. OPP
Reporté au prochain C.É.

8.5. Sécurité aux abords de l'école Document
Reporté au prochain C.É.

8.6. Approbation de la direction
8.6.1. Normes et modalités

Reporté au prochain C.É.

9. MOT DE LA DIRECTION

Madame Marie-Elen Pelletier invite le CE à prendre connaissance du document sur la sécurité aux abords de l'école.

10. MOT DE LA TECHNICIENNE DU SERVICE DE GARDE

Madame Brigitte Prévost mentionne que le formulaire d'inscription à la pédao du 18 novembre sera envoyé le 3 novembre.

11. MOT DES MEMBRES DU PERSONNEL

Madame Sophie Boucher mentionne que la journée d'Halloween s'est bien déroulée, qu'il y a eu une belle participation de l'équipe école et qu'il y a eu une parade au gymnase.

12. VARIA

12.1 Guide du service de garde – Clarification de la procédure arrivée/départ;

Reporté au prochain C.É.

12.2 Logo de l'école - Recommandation d'entamer un processus de consultation au sujet d'un nouveau logo

Reporté au prochain C.É.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur Jean-Sébastien Daoust que la séance soit levée à 21h05. Adoptée à l'unanimité.

Initiales du président

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École du Dôme**

*Initiales de la
directrice*

La prochaine rencontre aura lieu le 14 décembre 2022.

14. MOT DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS CSSPO
Reporté au prochain C.É.

15. MOT DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ EHDAА DU CSSPO
Reporté au prochain C.É.

Jean-Sébastien Daoust
Président

Marie-Elen Pelletier
Direction